

L'acte a été reconnu être féminin, premier témoin Armand Sicart
 âgé de quarante ans profession de garde terre habitant à Mouvillan
 Cant. département de la Haute Garonne, Second témoin Hypolite
 Ophelin âgé de vingt neuf ans profession de rentier habitant à
 Mouvillan Cant. département de la Haute Garonne, Sur la
 réquisition à nous faite par vosseurs barreaux père de la nouvelle
 veu; lecture du présent acte a été par nous faite aux
 parties comparantes & aux témoins, qui ont signé excepté
 Armand Sicart, Hypolite Ophelin, & Pierre Barre au père
 qui de ce requis ont déclaré ne savoir. Constaté suivant
 la loi par moi Maire de Mouvillan Cant. faisant la
 fonction d'Officier public de l'état civil soussigné.

Albert Maire

Le huitième jour du mois de Juin mil huit cent trente à
 dix heures du matin.

N° 12.
 acte de mariage
 de Paul Bastide
 avec
 Jeanne Monteilh

Acte de mariage de Paul Bastide âgé de vingt
 deux ans, né à Mouvillan Cant. département de la Haute Garonne
 le treize Janvier mil huit cent neuf, ainsi qu'il résulte de l'acte en
 forme qui lui a été exhibé; profession de cultivateur, demeurant à
 Mouvillan Cant. département de la Haute Garonne, fille majeure de
 Guillaume Bastide demeurant à Mouvillan Cant. département de la
 Haute Garonne vivant, et de Antoinette Calmeil décédée, prouvant
 avec le consentement de son dit père d'une part, Et de Jeanne
 Monteilh âgé vingt deux ans, née à Toulon département de
 l'Ain le quatorze mai mil huit cent neuf, ainsi qu'il résulte de
 l'acte en forme qui elle nous a exhibé; demeurant au lieu de
 Langout section de Fanatolij commune de Tauto département
 de la Haute Garonne, fille majeure de Gabriel Monteilh demeurant
 à Tauto département de la Haute Garonne vivant, et de Marguerite
 Julia Decéde, prouvant avec le consentement de son dit père
 d'autre part. Les actes préliminaires sont extraits des registres



De publication de mariage fait devant cinq quinquante parties
 la principale porte de votre maison communale; le jour de la
 publication, le six juin mil huit cent trente à 4 heures de midi
 et la seconde, le treize juin mil huit cent trente à 4 heures de midi.
 Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, nous
 Maire Officier de l'état civil, faisant droit à leurs requêtes, après
 avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et de
 l'article 6. du titre du Code civil, intitulé de mariage, avons
 demandé au futur époux, et à la future épouse s'ils veulent se
 prendre pour mari et pour femme; et nous d'eux ayant répondu
 séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi, que
 Paul Bastide et Jeanne Monteilh sont unis par le mariage;
 de quoi nous avons dressé acte. En présence de Armand Sicart
 demeurant à Mouvillan Cant. département de la Haute Garonne
 profession de garde terre âgé de quarante ans, de Hypolite
 Ophelin demeurant à Mouvillan Cant. département de la Haute
 Garonne profession de rentier âgé de vingt neuf ans, de Pierre Esquirol
 demeurant à Mouvillan Cant. département de la Haute Garonne
 profession de maître Vatel âgé de trente cinq ans, de George
 Miquoumat demeurant à Mouvillan Cant. département de la Haute
 Garonne profession de berger âgé de cinquante deux ans, lesquels
 après qu'il leur en a été aussi donné lecture, ont signé, excepté
 les parties contractantes, Armand Sicart, Hypolite Ophelin,
 Pierre Esquirol et George Miquoumat qui requis de signer ont
 déclaré ne savoir, le père de la future épouse a déclaré ne savoir
 signer, le père du futur époux a signé avec nous, l'acte
 et l'acte de la commune de Tauto résolvant sur le père de la future épouse
 la première publication, le six juin mil huit cent trente à 4 heures de
 dix du matin, et la seconde, le treize juin mil huit cent trente à 4 heures
 de dix du matin, approuvant le renvoi.

Albert Maire